

AB AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00€
Siège social : 1 Grand'rue 67000 STRASBOURG
808 404 289 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à dix-huit heures, les associés de la société AB AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1 Grand'rue 67000 STRASBOURG, en ayant renoncé à toutes formes et délais de convocation.

Est présent :

Monsieur Alain BURGUN, propriétaire de 750 actions

Est représentée :

Société BPSO AUDIT HOLDING (anciennement BPS AUDIT HOLDING), propriétaire de 250 actions, représentée par Monsieur Stéphane PIERRE, cogérant

Les associés présents et représentés totalisent les 1 000 actions composant le capital social. L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BURGUN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphane PIERRE est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts suite à changement d'actionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations. Puis, il donne lecture du rapport du Président. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

En date du 5 décembre 2025, la société BPSO AUDIT HOLDING, associé unique de la société BPS AUDIT HOLDING, a déclaré dissoudre la société BPS AUDIT HOLDING. En application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société BPS AUDIT HOLDING à la BPSO AUDIT HOLDING, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Le délai d'opposition des créanciers étant écoulé, la transmission universelle de patrimoine a pris effet le 10 mars 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, comme conséquence de la transmission universelle du patrimoine de la société BPS AUDIT HOLDING à la BPSO AUDIT HOLDING, de modifier l'articles 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000,00 €).

Il est divisé en 1 000 actions entièrement libérées et réparties selon le détail suivant :

• à Monsieur Alain BURGUN, sept cent cinquante actions numérotées de 1 à 750,	750 actions
• à la société BPSO AUDIT HOLDING, deux cent cinquante actions numérotées de 751 à 1 000,	250 actions

Total du nombre d'actions composant le capital social	1 000 actions

Toutes les actions sont de même catégorie.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de modification dans la composition des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander à la commission régionale d'inscription dont elle relève la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

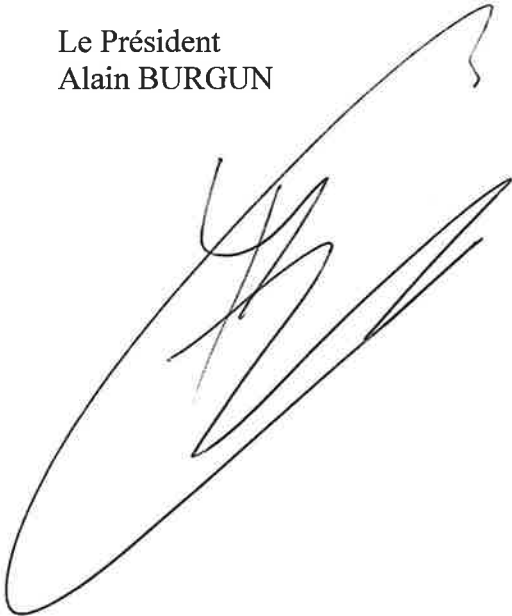
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Alain BURGUN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Le secrétaire
Stéphane PIERRE

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, horizontal stroke at the bottom.

